

Casablanca 07/07/2020

Lettre Ouverte à Monsieur le Chef du Gouvernement Marocain

Objet : Lettre de rappel de nos lettres restées sans suites.

Réf. : Nos envois suivants :

-Requête adressée à Madame la Directrice de la Marine Marchande le 25 Mars 2020, avec copie conforme destinée à Monsieur le Ministre de la tutelle et à Monsieur le Chef du Gouvernement. Son objet : Questions au sujet du comportement de la compagnie Maritime Marocaine « Inter-Shipping ».

-Requête adressée à Madame la Directrice de la Marine Marchande (DMM) en date du 6 avril 2020, avec copie conforme à Monsieur le Ministre de la tutelle et Monsieur le Chef du Gouvernement. Son objet : Demande d'éclaircissements au sujet des dispositions de la note de la DMM N°8/2020).

-Lettre datée du 24 avril 2020 adressée à Monsieur le Chef du Gouvernement et Monsieur le Ministre de tutelle, avec copie conforme à Madame la Directrice de la Marine Marchande. Son objet : Impact de la crise Covid-19 sur le transport maritime à passagers et fret marocain.

-Envoi daté du 14 juin 2020 concernant les attributions de la direction de la marine marchande objet de l'article 22 du décret de 2020 fixant l'organisation du ministère de l'équipement, du transport, de la logistique et de l'eau.

Votre Excellence,

Dans le cadre du respect de la constitution de notre Pays de 2011 et de ses textes d'application, nous nous permettons de vous adresser cette dernière lettre de rappel tout en portant à votre connaissance qu'après avoir envoyé plusieurs lettres et requêtes d'une manière civilisée et dans le respect de la hiérarchie administrative; et ce, comme suit :

En premier lieu nous avons présenté quelques requêtes concernant des sujets en relation avec notre secteur de la marine marchande, notamment la situation de nos officiers de la marine marchande, leurs avenir et leurs destins, à Madame la Directrice de la Marine Marchande. Or cette dernière au lieu de les examiner en vue de leur réserver une ou des suites, elle les a non seulement ignoré mais elle a commencé à agir or du respect des règles administratives et au-delà des dispositions du code du travail marocain, du code de commerce maritime de 1919 et de ses attributions prévues par les décrets de 2008 et de 2020 qui fixent l'organisation et les attributions du ministère de tutelle.

Association Marocaine des Officiers
de la Marine Marchande
Abdelkhalek BEN MAACHOU
Président



Ses actions autoritaires, irrégulières et sordides nous ont donné l'impression qu'elle croit avoir affaire avec des officiers et des cadres relevant de la direction de la marine marchande (DMM) [ses subordonnés], alors que notre association représente des officiers de la marine marchande, parmi lesquelles figurent des experts maritimes, des doctorants et des docteurs en différentes disciplines, qui exercent à bord des navires et au sein des sociétés et établissements opérant dans le secteur de la marine marchande et qui nécessitent une intention spéciale de la part de l'Administration Maritime.

Ces officiers attendent des prestations de service de bonne qualité et une communication de haut niveau de la part de la DMM car ce sont des citoyens marocains qui exercent, payent leurs impôts et tous les frais des prestations de services que leur offre cette Direction. Dans ce cadre, il y a lieu de préciser que c'est grâce à ces revenus que cette directrice de la marine marchande touche son salaire objet du contrat d'emploi, limité dans sa durée, qu'elle a pu conclure avec le Ministère de tutelle.

Aussi, il est à signaler que devant de telle situation que nous n'avons jamais vécu avec les précédents dirigeants de cette Administration Maritime, nous étions dans l'obligation d'adresser de nouvelles requêtes à ces responsables hiérarchiques, à savoir, : Monsieur le Ministre et le Secrétaire Général du ministère, avec des copies destinées à la Directrice de la Marine Marchande. Ces requêtes sont restées également et jusqu'à ce jour sans réponses de la part de cette Directrice, du Secrétaire Général et du Ministre en charge de la marine marchande.

En tant qu'association représentante d'une partie civile de la société marocaine, notamment des officiers marocains de la marine marchande, nous dénonçons une autre fois la marginalisation de nos requêtes et de nos points de vue ayant l'aspect d'intérêt national et nous tenons responsables toutes les parties concernées qui dirigent l'Administration Maritime de près ou de loin, et surtout, Madame la Directrice de la marine marchande qui a abandonné l'exercice de ses tâches pour lesquelles elle a été proposée et nommée à la tête de l'Administration d'un secteur vital pour l'Economie de Notre Pays, la stabilité des emplois des gens de mer de ce secteur et l'existence des navires battant pavillon marocain.

Votre Excellence,

Nous nous permettons de vous rappeler nos principales préoccupations que nous n'avons pas cessé de soulever : la gestion de l'administration de tutelle de notre secteur, la menace de perte des acquis réalisés auprès des institutions internationales, le développement de notre flotte et l'avenir de ses ressources humaines et la protection de leurs droits légitimes, et plus particulièrement, les points qui leur sont liés à savoir :

° L'occurrence du Maroc dans la liste noire parmi les pays ne donnant plus plein effet aux conventions maritimes internationales de l'Organisation Maritime Internationale (OMI) ; et en conséquence, l'amplification des contrôles et inspections sévères de nos navires aux ports étrangers et même leurs rétentions à ces ports. Les arrêts de ces navires peut engendrer des difficultés financières pour les compagnies exploitant ces navires, fautes de cumules des droits des paiements journaliers des frais portuaires et de pénalités de retard des livraisons des marchandises transportées. De ce fait, ces compagnies peuvent se trouver incapable de supporter les charges salariales des membres de leurs équipages, les frais des pièces de rechanges et de réparation, et même les vivres à bord et les frais de rapatriement. Ce qui pourra facilement laisser nos marins et officiers coincés et abandonnés dans ces ports étrangers.

Association Marocaine des Officiers
de la Marine Marchande
Abdelkhalek BEN MAACHOU
Président

° La perte de la reconnaissance du système de formation et de délivrance des brevets et certificats aux gens de mer marocains. Et en conséquence, la perte de la reconnaissance des brevets et certificats détenus par les gens de mer embarqués, leurs débarquements forcés et surtout la perte automatique des emplois décrochés à l'international.

Dans ce sens, nous tenons à préciser qu'au lieu de répondre à nos soucis susvisés et de doubler ou même de tripler les efforts en matière d'élaboration des textes nationaux susceptibles de permettre les transpositions des conventions internationales de l'OMI ratifiées par la Maroc, la directrice de la marine marchande et quelques cadres occupant des postes de chefs de services à sa merci ont jugé que l'urgent et le prioritaire à cette instant où la Tunisie s'est trouvée sur ladite liste noire citée ci-haut, est de passer aux représailles, aux agissements illégaux et lâches et aux comportements sordides à l'encontre de notre association à cause de ces requêtes et revendications constructives et légitimes.

Votre Excellence,

Nous vous informons également que nous tenons absolument à ce qui suit :

- 1- L'organisation d'une inspection de la direction de la marine marchande en vue de s'approprier de ce qui se déroule à son sein et de s'assurer de la fiabilité de tous les points relevés par :
 - nos lettres et requêtes présentées à la DMM, au Secrétaire Général du Ministère et à Monsieur le Ministre de l'équipement, du transport et de la logistique ;
 - les requêtes d'autres associations actives au secteur, des requêtes des représentants du personnel de la DMM, ainsi que celles de quelques hauts cadres relevant de cette même Direction ;
- 2- La réservation des suites et des réponses claires et concrètes à tous les points objets de nos lettres et requêtes, dans les meilleurs délais, car certains principaux points touchent l'existence et la continuité des emplois de nos officiers, de nos élèves-officiers et en général le futur des lauréats et des étudiants de notre cher et aimable école « l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes » ;
- 3- L'ouverture d'un dialogue serein et constructif avec un ou des hauts responsables de l'Administration concernée ayant les compétences adéquates en matière de gestion des choses maritimes qui ont l'esprit d'écoute et d'échange dans un climat conviviale permettant de tracer une feuille de route pour le secteur tout en se focalisant, en premier lieu, sur les actions d'intérêt général et national.
- 4- L'arrêt des agissements lâches et des comportements sordides de la direction de la marine marchande à l'encontre de certains membres de notre association à cause de leurs requêtes.

Enfin, Votre Excellence, nous vous prions d'agir et user de vos instructions en vue de désigner une commission d'inspection indépendante afin qu'elle mène l'inspection susmentionnée et fassent les investigations nécessaires pour l'intérêt et la bonne image de l'autorité maritime (la Direction de la marine marchande) ; et ce, avant qu'il ne soit trop tard.

Association Marocaine des Officiers
de la Marine Marchande
Abdelkhalek BEN MAACHOU
Président

Une décision courageuse de la part de Monsieur le Ministre en charge de la marine marchande pourra, dans l'immédiat, sauvegarder les emplois de nos officiers et marins marocains et assurer la promotion de ses emplois et la continuité de l'exploitation des navires battant pavillon marocain, ainsi que le maintien de notre Pays sur les listes établies par l'OMI en tant que Pays ayant donné plein effet aux conventions internationales de cet Organisme.

L'accord de Votre Excellence ou de la part de Monsieur le Ministre de Tutelle en vue de nous accorder une audience est souhaitable et très attendu.

Dans l'attente d'une suite favorable, veuillez agréer, Votre Excellence, l'expression de nos salutations distinguées

Signé : Abdelkhalek BEN MAACHOU

Président de l'Association Marocaine
des Officiers de la Marine Marchande
A.M.O.M.M

Association Marocaine des Officiers
de la Marine Marchande
Abdelkhalek BEN MAACHOU
Président

Copies conformes à :

- Monsieur le Ministre de l'Equipeement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau ;
- Ministère d'état chargé des droits de l'homme et des relations avec le parlement
- Monsieur le Secrétaire Général de l'Equipeement, du Transport et de la Logistique ;
- Monsieur le Directeur des Ressources Humaines du Ministère l'Equipeement, du Transport et de la Logistique (METL) ;
- Monsieur le Directeur des Affaires Administratives et Juridiques du METL ;
- Madame la Directrice de la Marine Marchande du METL ;
- Monsieur le Directeur de l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes.